

Extrait de l'ouvrage :

Le fait religieux dans la construction de l'Etat

Sous la direction de Géraldine GIRAUDEAU,

Cécile GUERIN-BARGUES, Nicolas HAUPAIS

EAN : 978-2-233-00787-2

éditions A.Pedone 2016

**LA LIBERTÉ RELIGIEUSE DANS LA CONSTITUTION ESPAGNOLE :**  
**UN MODÈLE ENCORE VALABLE ?**

Joaquín MANTECÓN SANCHO

*Professeur à l'Université de Cantabrie (Espagne)*

**I.** L'indubitable succès avec lequel l'Espagne a effectué son exemplaire et pacifique transition d'un régime autoritaire à un autre tout à fait démocratique, peut aussi se dire du modèle de liberté religieuse adopté et du nouveau système de relations entre l'État et les Confessions. En effet, pendant le régime antérieur, l'Espagne se présentait comme un État confessionnel que quelques auteurs ont qualifié de « *confessionnalité substantielle* » car, non seulement l'État proclamait comme « *une cause d'honneur le respect de la Loi de Dieu, d'après la doctrine de la Sainte Église catholique, apostolique et romaine, unique véritable et foi inséparable de la conscience nationale* », mais il s'engageait à ce que toute sa législation fût conforme à la doctrine de l'Église<sup>1</sup>.

La reconnaissance exclusive de l'Église catholique comme religion officielle comportait l'interdiction du culte public de toute autre confession. En raison de cet engagement de se conformer en tout à la doctrine officielle de l'Église catholique, le régime, à partir des dispositions du Concile Vatican II sur la liberté religieuse<sup>2</sup>, dut promulguer une Loi de Liberté Religieuse bien timide, dans laquelle on prétendait conjuguer la confessionnalité catholique de l'État, avec une certaine liberté pour les confessions non catholiques<sup>3</sup>. Il s'agissait donc plutôt d'une loi de tolérance que de liberté. Les confessions minoritaires devaient s'inscrire dans un registre d'État, en adoptant nécessairement une forme déterminée d'organisation – celle d'association confessionnelle non catholique – et leurs activités étaient assujetties à de nombreux contrôles administratifs.

<sup>1</sup> Principe III de la Loi de Principes Fondamentaux du *Movimiento Nacional*, du 17 mai 1958. Il s'agissait d'une des dites *Lois Fundamentales* de l'Espagne de Franco (voir MANTECÓN J., *El derecho fundamental de libertad religiosa. Textos, comentarios y bibliografía*, Pamplona, Eunsa, 1996, p. 272-273).

<sup>2</sup> Voir la Déclaration Conciliaire *Dignitatis Humanæ*, 7 décembre 1965 : URL : [http://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii\\_decl\\_19651207\\_dignitatis-humanae\\_fr.html](http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decl_19651207_dignitatis-humanae_fr.html).

<sup>3</sup> Voir la Loi 44/1967, de Liberté Religieuse (*Boletín Oficial del Estado* [dorénavant *BOE*] 156, du 1er juillet. On peut consulter le texte des dispositions publiées dans le *BOE* sur le site web [http://www.boe.es/aeboe/consultas/bases\\_datos/texto\\_boe.php](http://www.boe.es/aeboe/consultas/bases_datos/texto_boe.php)).

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire et auprès des éditions A.Pedone

13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 33 (0) 1 43 54 05 97 - Télécopie + 33 (0) 1 46 34 07 60

Email : [librairie@apedone.net](mailto:librairie@apedone.net) - site : [www.pedone.info](http://www.pedone.info)

Extrait de l'ouvrage :

Le fait religieux dans la construction de l'Etat

Sous la direction de Géraldine GIRAUDEAU,

Cécile GUERIN-BARGUES, Nicolas HAUPAIS

EAN : 978-2-233-00787-2

éditions A.Pedone 2016

JOAQUÍN MANTECÓN SANCHO

**II.** Les Constituants de 1978 se sont approchés du sujet religieux avec une généreuse largesse de vue. Face au laïcisme belligérant et antireligieux de la seconde République et face au confessionnalisme excluant du régime franquiste, ils ont opté pour la liberté religieuse, conçue comme droit de l'homme, qui exige la même protection, tutelle et garantie que tout autre droit fondamental. Ainsi, l'article 16 de notre Constitution proclame la liberté religieuse des individus et des communautés, sans autres limitations, quant à ses manifestations, que celles du maintien de l'ordre public protégé par la loi. Le deuxième alinéa proclame, indirectement, le caractère non confessionnel de l'État, en établissant qu'aucune confession n'aura le caractère de religion d'État. Le troisième alinéa dispose que personne ne peut être obligé à déclarer son idéologie, sa religion ou ses croyances et impose aux pouvoirs publics l'obligation de tenir compte des croyances religieuses de la société espagnole et de maintenir, en conséquence, des relations de coopération avec l'Église catholique et les autres confessions. L'article 27 garantit aux parents le droit à ce que leurs enfants reçoivent l'éducation morale et religieuse qu'ils préfèrent et, enfin, l'article 14 interdit la discrimination pour des raisons religieuses.

La doctrine comme la jurisprudence coïncident pour indiquer que les principes constitutionnels qui inspirent notre système juridique en matière de religion sont, en premier lieu, le principe de liberté religieuse ; celui de laïcité ou de non confessionnalité de l'État ; ensuite celui d'égalité et de non-discrimination pour des raisons religieuses ; et finalement, celui de coopération avec les confessions<sup>4</sup>. Ces nouveaux principes constitutionnels exigeaient évidemment un changement radical du régime sur la liberté religieuse et du système de relations entre l'État et les confessions.

---

<sup>4</sup> C'est VILADRICH qui le premier a énoncé et systématisé ces principes. Dans le même sens, voir FERRER J., « Los principios informadores del Derecho eclesiástico del Estado », *La libertad religiosa y de conciencia ante la justicia constitucional*, Grenade, Comares, 1998, p. 107-124 ; COMBALÍA Z., « Principios informadores del Derecho eclesiástico español », *Manual de Derecho Eclesiástico del Estado*, Madrid, Colex, 1997, p. 130-131 ; SOUTO J.A., *Derecho Eclesiástico del Estado*, 2e éd., Madrid, 1993, p. 69-83 ; MORENO ANTÓN M., « Los principios informadores del Derecho Eclesiástico », I. MARTÍN (coord.) *Curso de Derecho Eclesiástico del Estado*, Valence, Tirant lo Blanc, 1997, p. 63-84.